Pour la
montagne
ANEM
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
www.anem.org
n°214 - mars 2011 - 5,50 €

CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE

60 PROPOSITIONS POUR RELANCER LA POLITIQUE DE LA MONTAGNE

- Les EPCI de montagne à l'heure de la réforme territoriale

- La réforme des études d'impact et ses conséquences sur la montagne

- Miguel-Angel Palacio Garcia, nouveau président de l'AEM

PUBLICITÉ

RECEVOIR LA TNT EN ZONES BLANCHES

FRANSAT propose une solution simple pour l'habitat collectif et les collectivités

Pour l'habitat collectif ou les collectivités (hôtels, maisons de retraite, hôpitaux, cliniques) à l'écart de la couverture TNT hertzienne, FRANSAT propose une solution adaptée baptisée « FRANSAT PRO ». Installé en tête du réseau collectif, le système convertit et redistribue les signaux TV satellite au format TNT standard jusqu'à chaque prise individuel des résidents. Ces derniers reçoivent ainsi toutes les chaînes gratuites de la TNT avec un simple adaptateur TNT terrestre ou sur un téléviseur avec tuner TNT intégré.

Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or

Le réseau de télévision analogique de la Région Rhône, où se situe le Centre hospitalier gériatrique (CHG) du Mont d'Or, s'éteindra définitivement le 14 juin 2011. Pour ne pas confronter ses résidents à des problèmes de réception lors du passage à la télévision numérique, le CHG du Mont d'Or a opté pour la solution FRANSAT PRO. M. Telmon, Directeur Technique de l'hôpital, nous explique les raisons de ce choix :

De quel moyen de réception disposait le Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or pour recevoir les chaînes de télévision avant l'installation de la solution « FRANSAT PRO » ?

Le Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or est un établissement public de santé. Une de ses unités d'hébergement, composée de près de 90 chambres, est située en zone blanche (zone non couverte par le réseau hertzien), à Chasselay, au nord de Lyon. Nous étions donc déjà équipés d'une parabole pointée vers le satellite ATLANTIC BIRD 3 pour recevoir les six chaînes de la télévision analogique. Pour anticiper le passage au tout numérique, dont le basculement est prévu en juin 2011 dans la région Rhône, et bénéficier de l'ensemble des chaînes de la TNT et donc d'une meilleure qualité de son et d'images, notre établissement a consulté différents antennistes de la région. Notre choix s'est porté sur la société VACHET, spécialisée dans la pose d'antennes TV en habitat individuel et collectif, avec la solution de TNT gratuite par satellite FRANSAT PRO qui répond en tous points à nos besoins.

Pourquoi avoir opté pour la solution « FRANSAT PRO » ?

FRANSAT assure la diffusion par satellite de toutes les chaînes gratuites de la TNT, ainsi que les chaînes HD et les programmes régionaux de France 3. Au delà de l'investissement dans la station FRANSAT PRO en tête de réseau de notre établissement, aucun autre équipement spécifique n'était nécessaire pour les résidents. La société Vachet nous a fourni et posé le matériel labellisé FRANSAT et installé des adaptateurs TNT dans certaines chambres qui possèdent des TV à tube cathodique. Pour les chambres déjà équipées de téléviseurs avec Tuner TNT intégré, l'accès à la TNT a été immédiat et donc plus simple pour les résidents. Ces derniers ont pu directement avoir la TNT par la télécommande de leur téléviseur.

Quels bénéfices avez-vous tirés de cette solution ?

Nos résidents étant des personnes âgées, il nous fallait mettre en place un système facile à comprendre. La solution FRANSAT PRO répond à ce besoin de simplicité d'utilisation car il s'agit d'un système collectif qui ne nécessite pas d'installer de décodeur dans chaque chambre. Il n'y a pas de programmation à faire puisque nos résidents peuvent accéder aux 19 chaînes de la TNT directement à partir de leur télécommande TV. Par ailleurs, la solution FRANSAT PRO permet à nos résidents d'accéder gratuitement aux chaînes de la TNT, aucun abonnement n'étant requis.

PROBLÉMATIQUE :
Situé en zone blanche et déjà équipé d'une parabole pointée sur le satellite ATLANTIC BIRD 3, le Centre Hospitalier Gériatrique du Mont d'Or cherchait à recevoir les chaînes de la TNT dans l'ensemble des chambres de ses résidents.

SOLUTION :
La société Vachet a installé la solution FRANSAT PRO qui permet aux résidents du CHG du Mont d'Or d'avoir accès aux chaînes gratuites de la TNT par satellite ainsi qu'aux 4 chaînes Haute Définition et au programme régional France 3.

Pour plus d'informations :
contact@fransat.fr
N°magique Indigo 32 60 *dites* "Fransat"
0.15 EUR TTC/MN
Tapez 3 pour « Collectivités »
Ligne réservée aux Élus locaux et collectivités locales

REMERCIEMENTS :
M. Telmon, Directeur Technique du CHG du Mont d'Or 6, rue Notre Dame - 69250 ALBIGNY SUR SAÔNE
M. Bekkouche, Installateur FRANSAT PRO, SARL VACHET 29 Rue Pierre Bouvier 69270 FONTAINES SUR SAONE

FRANSAT
TÉLÉVISION NUMÉRIQUE

EDITO *Pour un printemps de la montagne*

« Le premier acte de la mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales va se jouer, dès ce mois de mars, avec le renouvellement des commissions départementales de la coopération intercommunale qui devront être installées courant avril dans leur nouvelle configuration. Grâce à leur mobilisation, les parlementaires de l'ANEM ont obtenu que la loi prévoie une représentation propre pour les collectivités locales de montagne. Le décret d'application récemment publié confirme cette avancée. Il est important que les élus de la montagne s'impliquent et fassent entendre la spécificité de la montagne dans ces commissions qui joueront un rôle important dans la définition des schémas départementaux de coopération intercommunale et dans l'achèvement et la rationalisation de la carte intercommunale.

Mais l'essentiel de la réforme n'entrera pleinement en vigueur qu'en 2014, après l'élection des nouveaux conseillers territoriaux qui siégeront à la fois au conseil général et au conseil régional. D'ici là, plusieurs zones d'ombre de la réforme restent à éclaircir, en particulier celle de la répartition des compétences entre collectivités, pour laquelle nous resterons vigilants et très présents dans la préparation des textes d'application.

D'autant plus que, dans ce contexte, se profile un prochain Conseil national de la montagne (CNM), pour lequel les travaux de la commission permanente ont dégagé des perspectives d'évolution de la politique de la montagne, qui a aujourd'hui le plus grand besoin d'être réaffirmée, sur la base de principes et de moyens actualisés.

Tout en comprenant que le calendrier des derniers mois et de ce début d'année n'a pas permis au Premier ministre de réunir le CNM, nous formons aujourd'hui le vœu qu'il puisse rapidement se tenir. »

Vincent Descœur, président de l'ANEM, député du Cantal

NUMÉRO 214

A LA UNE : *Une nouvelle ambition pour la montagne*

La commission permanente du Conseil national de la montagne vient de valider les propositions émanant des cinq groupes de travail thématiques mis en place il y a un peu plus d'un an. Elles devraient être présentées au Premier ministre dans le cadre d'un prochain Conseil national de la montagne (CNM) plénier, et préfigurer une nouvelle ambition pour la politique de la montagne à la recherche d'un rebond.

Illustration : Images.com/Corbis

4 : ACTUALITÉ
- *Signature du contrat de présence postale territoriale 2011-2013*
- *L'intercommunalité en montagne à l'heure de la réforme des collectivités*

12 : FINANCES PUBLIQUES
- *La feuille de route bien garnie du comité des finances locales*
- *La répartition de la DGF 2011*
- *La péréquation horizontale*
- *La DFM des départements progresse de 26 millions d'euros*
- *Autres mesures*

13 : EUROPE
- *L'AEM prend un nouveau départ*
- *Miguel-Angel Palacio Garcia : «Gagner de façon volontariste de nouveaux adhérents et partenaires»*
- *Les élus européens de montagne misent sur la cohésion territoriale*
- *Les membres du bureau exécutif*

14 : ENVIRONNEMENT
- *La réforme des études d'impact ne sera pas sans conséquence*

15 : VIE DE L'ANEM
- *Le comité directeur se mobilise*
- *Les responsables départementaux remis en selle*
- *Nouvelles désignations*
- *L'élue du mois : Monique Barbaro*

PAGE 6 : L'ACTU DES MASSIFS

7. DOSSIER
CNM : 60 propositions pour la montagne

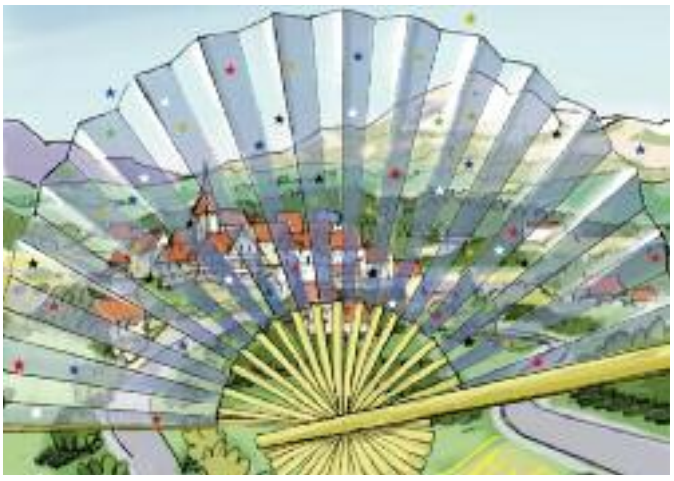

- Tout est prêt pour alimenter une véritable stratégie nationale pour la montagne
- *Questions à Martial Saddier*
- Douze propositions phares
- *Inquiétude pour l'agriculture et urgence pour la forêt*
- Relancer l'économie des stations de moyenne montagne
- *Définir les modes de gouvernance les plus pertinents*
- Des services publics et des innovations technologiques adaptés à la population des territoires de montagne
- *Le point de vue des rapporteurs*
- Tribune libre à Chantal Robin-Rodrigo.

PLM

Retrouvez sur le site www.anem.org dans la rubrique archives, les numéros précédents depuis février 2003 (sauf les trois derniers), ainsi que des informations complémentaires signalées dans la revue par ce symbole

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne,
7, rue de Bourgogne,
75007 Paris.
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Aurore Drucbert
Olivier Riffard
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé,
75018 Paris.
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 7 600 exemplaires.
Dépôt légal: mars 2011

La Poste s'impose un seuil incompressible d'ouverture garantie de douze heures par semaine.

DR

Signature du contrat de présence postale territoriale 2011-2013

Le contrat de présence territoriale, pour la période 2011-2013, entre le groupe La Poste, l'Etat et l'Association des maires de France (AMF) a été signé le 26 janvier. Doté de 510 millions sur trois ans, il renforce le pouvoir d'intervention des maires concernant la transformation des bureaux et la modification des horaires d'ouverture des 17 000 points de contact répartis sur le territoire.

Lors de la signature de ce contrat, le président du groupe La Poste s'est engagé à intensifier ses efforts pour satisfaire à son devoir de proximité avec les usagers. L'innovation principale porte sur le renforcement du pouvoir d'intervention des maires, qu'il s'agisse de changement d'implantation, de transformation d'un bureau de plein exercice en agence postale communale (APC) ou intercommunale (API), ou bien en relais poste.

L'article 6 du contrat prévoit que toute transformation doit être précédée d'un diagnostic partagé entre La Poste et la commune concernée, qui s'appuie notamment sur l'évolution démographique, l'accessibilité des services au public et sur les projets de développement du territoire concerné. L'accord préalable du maire et du conseil municipal qui valident le changement de statut du point de contact et la nature du partenariat sont aussi nécessaires. En cas de transformation en API, l'accord préalable du président de communauté et celui du conseil communautaire sont également requis. Désormais, tout changement unilatéral d'horaires d'ouverture ne pourra se produire qu'une seule fois sur la durée de la convention. Par ailleurs, La Poste s'impose un seuil incompressible d'ouverture garantie de douze heures par semaine.

L'accord préalable du maire et du conseil municipal est nécessaire.

De nouvelles « cibles » sont assignées au fonds de péréquation, doté de 170 millions d'euros par an sur trois ans, destiné à garantir la présence sur le territoire national d'au moins 17 000 points de contact. Les règles de répartition dans chaque département se font désormais en fonction d'un seul critère : le nombre de points de contact postaux dans les zones rurales, les zones de montagne, les zones urbaines sensibles (ZUS) et les départements d'outre-mer (DOM).

Cette hausse va aussi permettre de revaloriser de 10 % l'indemnité mensuelle versée aux communes cogestionnaires d'une des 4 895 agences postales communales (1 000 euros par mois dès 2011), ainsi que celle des commerçants ou artisans animant quelque 1 916 relais postaux.

Enfin, les commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT) se renforcent en veillant au maintien du nombre de points de contact dans les zones prioritaires et à la cohérence de l'offre postale, via la complémentarité et la pertinence des partenariats.

Consultez l'intégralité du document sur www.anem.org

L'intercommunalité en mo

L'achèvement de la carte intercommunale au 1er juin 2013, ou le renouvellement des commissions départementales de la commission intercommunale (CDCI) avant la fin du mois de mars, ont conduit la rédaction de *PLM* à s'interroger sur la représentation et le poids de l'intercommunalité dans les territoires de montagne(1).

Les élus de l'ANEM ont été des pionniers en matière de regroupement avant la promulgation de la loi de 1999 sur l'intercommunalité et de celles qui ont suivi. Les trois tableaux ci-après dressent la photographie au 1er janvier du poids de l'intercommunalité en termes de nombre de communes regroupées et de population dans les 48 départements comprenant des zones de montagne.

On recense 658 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de montagne sur un total de 2 600, qui représentent une population de près de 4,6 millions d'habitants répartis dans 5 768 communes. 25 % des EPCI du territoire sont des EPCI de montagne. Parmi les 658 EPCI de montagne 374 sont composés exclusivement de communes classées montagne, soit plus de 57 %.

Seuls 138 EPCI sont constitués de moins de 50 % de communes classées montagne. La représentation spécifique des communes et des EPCI classés montagne, consacrée par la loi du 16 décembre 2010 au sein de la CDCI, est la reconnaissance trop souvent oubliée de la spécificité de leurs territoires.

Le prochain numéro de *PLM* consacrera un dossier spécial à l'intercommunalité, suite au renouvellement de l'ensemble des CDCI.

(1) Sont considérés comme EPCI de montagne ceux comprenant au moins une commune classée montagne.

LES EPCI DE MONTAGNE

	EPCI	EPCI montagne
Total France	2 600	658
Population	57 929 472	4 560 535
Communes	34 753	5 768

Sources : ANEM 1er janvier 2011

RÉPARTITION DES COMMUNES DE MONTAGNE AU SEIN DES EPCI

Pourcentage de communes classées montagne	Nombre d'EPCI	Nombre de communes classées montagne
100 %	374	3 693
De 50 % à 99 %	146	1 566
Moins de 50 %	138	509
TOTAL	**658**	**5 768**

Sources : ANEM 1er janvier 2011

ntagne à l'heure de la réforme des collectivités

L'INTERCOMMUNALITÉ EN MONTAGNE AU 1ER JANVIER 2011

Départements	Nombre d'EPCI	Nombre total d'EPCI montagne	Population totale	Population totale de montagne	Nombre total de communes	Nombre total de communes de montagne
Ain	38	15	580 869	137 310	407	126
Allier	21	5	351 784	26 589	319	26
Alpes-de-Haute-Provence	23	22	152 524	98 599	184	170
Hautes-Alpes	20	20	96 923	96 923	178	178
Alpes-Maritimes	14	13	931 768	97 726	145	106
Ardèche	37	31	301 820	126 447	318	202
Ariège	21	18	148 839	81 681	319	221
Aude	30	18	354 103	45 569	433	167
Aveyron	36	36	258 929	216 742	264	240
Cantal	18	18	151 162	151 162	251	251
Corrèze	26	19	244 981	103 362	273	175
Côte-d'Or	31	2	536 414	588	690	5
Creuse	18	9	126 666	27 166	253	92
Doubs	31	18	526 661	130 864	580	227
Drôme	24	15	444 758	56 700	346	186
Gard	31	10	659 853	56 404	332	84
Haute-Garonne	33	8	1 135 246	26 501	530	107
Hérault	29	13	1 022 318	50 499	343	96
Isère	37	25	1 194 591	406 112	519	261
Jura	29	11	266 879	69 472	532	150
Loire	22	20	757 063	515 388	325	222
Haute-Loire	21	21	228 232	211 042	257	249
Lot	23	6	181 976	20 531	337	50
Lozère	24	24	80 505	80 505	184	184
Meurthe-et-Moselle	38	1	716 628	102	573	1
Moselle	38	4	1 067 443	15 074	732	21
Nièvre	28	5	217 978	10 984	294	24
Puy-de-Dôme	44	33	629 108	180 686	446	272
Pyrénées-Atlantiques	34	13	646 559	93 873	529	141
Hautes-Pyrénées	37	24	226 909	73 812	462	234
Pyrénées-Orientales	15	11	432 473	74 339	208	110
Bas-Rhin	45	6	1 094 119	30 681	518	41
Haut-Rhin	29	14	724 845	145 881	364	103
Rhône	23	15	1 691 438	150 730	287	126
Haute-Saône	30	3	240 339	12 293	523	20
Saône-et-Loire	43	7	555 678	23 656	554	44
Savoie	28	28	386 354	228 877	264	225
Haute-Savoie	25	25	580 314	362 993	252	207
Tarn	25	12	372 908	63 148	301	69
Tarn-et-Garonne	16	1	231 618	928	187	2
Var	14	5	864 508	12 482	116	18
Vaucluse	17	6	527 642	18 910	146	26
Haute-Vienne	23	4	378 751	9 412	199	20
Vosges	43	21	348 731	114 944	443	99
Yonne	31	1	306 823	741	389	1
Territoire-de-Belfort	6	2	143 384	11 045	97	12
Corse-du-Sud	8	8	108 047	42 784	68	67
Haute-Corse	12	12	128 200	48 278	132	110
TOTAL	**1 289**	**658**	**23 355 661**	**4 560 535**	**16 403**	**5 768**

Sources : ANEM

JURA : « JURASSIC PARK » DANS L'AIN

Dans une carrière de Hautecourt-Romanèche, dans l'Ain, ont récemment été mises au jour des traces de dinosaures.
Elles appartiendraient à un troupeau entier de diplodocus, d'après le géologue Patrice Landry, à l'origine de cette étonnante de découverte du fond des âges.
Ces empreintes, vieilles de 150 millions d'années avant notre ère, nous sont parvenues quasi intactes car préservées sous une épaisse couche de sédiments qui les a enfoncées, sous le poids, de plusieurs kilomètres. Ce n'est pas une première pour le département de l'Ain, terre de dinosaures, car déjà en 2009, sur le site de Plagne, les paléontologues avaient découvert les plus grosses empreintes de dinosaures au monde. Ainsi, les chercheurs poursuivent leur labeur pour dégager des ossements des profondeurs. Peut-être mettront-ils bientôt au jour le squelette d'un grand carnivore…
Plus d'info : www.lejurassique.com

VOSGES : UNE USINE DE SAINT-DIÉ PEUT-ÊTRE AU PATRIMOINE DE L'UNESCO

Le comité de l'Unesco pour le patrimoine mondial devrait réexaminer en juin, à Dubaï, le classement de l'œuvre de Le Corbusier. Le label pourrait ainsi bénéficier à l'Usine verte, conçue par l'architecte en 1952 à Saint-Dié.
Ce bâtiment industriel, réalisé à la demande des bonneteries Claude et Duval, fut un avatar du plan de reconstruction qu'avait conçu l'architecte pour la ville en 1945, mais que la population avait alors rejeté (Saint-Dié aurait dû ainsi accueillir les premières unités d'habitation de type Cité radieuse).
Ouvrage singulier dans l'œuvre de l'architecte, le bâtiment innove de façon spectaculaire sur plusieurs points : des volumes déterminés pour la première fois avec le Modulor (système de calcul des proportions à partir du nombre d'or et des proportions du corps humain), l'association du béton brut et des gravats de l'ancienne usine détruite durant la Seconde Guerre, l'organisation des différentes étapes de fabrication sur plusieurs étages pour s'abstraire de l'exiguïté du terrain, des façades largement vitrées ponctuées de panneaux brise-soleil en béton optimisant la luminosité naturelle et la chaleur, ainsi que l'utilisation du double vitrage, mais aussi l'emploi d'un code couleur distinguant les canalisations, et la volonté de laisser les réseaux apparents.
Le classement de ce site confirmerait que montagne, industrie et patrimoine culturel peuvent être compatibles.
Plus d'info : http://usine.duval.free.fr

PYRÉNÉES : BAGNÈRES-DE-LUCHON INTÈGRE LE CLUB DES GRANDS SITES DE MIDI-PYRÉNÉES

Le président de la Région Midi-Pyrénées a signé samedi 12 février le contrat du Grand Site Bagnères-de-Luchon, en présence de Louis Ferré, maire de Luchon. Le film *Grand Site,* conçu spécialement pour Bagnères-de-Luchon, a été projeté pour la première fois avant la signature du contrat.
Cette commune de montagne et ses alentours bénéficient désormais du programme régional de valorisation des Grands Sites Midi-Pyrénées.
Lancé en juillet 2008 par la Région et ses partenaires, les contrats de Grands Sites favorisent le développement d'un secteur économique qui représente aujourd'hui 45 000 emplois, en créant entre ces sites un véritable réseau touristique à l'échelle régionale.
A ce jour, la collection Grands Sites de Midi-Pyrénées en compte vingt-quatre, répartis dans les départements qui composent la Région. Ces sites bénéficient de l'appui technique de la Région et d'outils promotionnels, comme des reportages télévisés, des projections dans les cinémas parisiens et toulousains, ainsi qu'un site Internet leur étant consacré.
Plus d'info : www.midipyrenees.fr/Grands-Sites-en-Midi-Pyrenees

CORSE : En attendant le raccordement au GALSI

Les conditions de production d'électricité en Corse sont aujourd'hui loin d'être satisfaisantes en raison de l'incapacité des deux principales centrales, celles de Lucciana (Haute-Corse) et du Vazzio (Corse-du-Sud), à répondre aux besoins croissants de l'île. Le renouvellement de ces deux centrales a permis de lever un certain nombre d'incertitudes sur la politique énergétique conduite en Corse.
Cependant, les délais nécessaires à la réalisation de telles installations étant très importants, il a été décidé de poursuivre l'exploitation de la centrale de Lucciana malgré le non-respect des normes environnementales qui lui sont applicables.

Dans un récent courrier adressé au député de Haute-Corse, Sauveur Gandolfi-Scheit, les ministres Nathalie Kosciusko-Morizet et Eric Besson confirment que l'étude sur les rejets atmosphériques de la centrale au fioul lourd de Lucciana sera bien menée pour obtenir un niveau de rejets équivalent à celui du fioul léger, ou pour passer rapidement au fioul léger si nécessaire.
Cette étude devrait être livrée cet été. En outre, l'audit sur l'oléoduc de La Marana a été réalisé et l'intérêt pour le gazoduc GALSI semble se confirmer.
Contact : Mairie de Lozzi (Jean-Félix Acquaviva), tél. : 04 95 48 00 48

L'idée du président de la République de raccorder la Corse au gazoduc Algérie-Sardaigne-Italie (GALSI) progresse vers un véritable projet.

ALPES : *LES NAUFRAGÉS DU FOL ESPOIR,* UNE ÉPOPÉE CULTURELLE SOUTENUE PAR LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Le théâtre du Soleil a présenté son nouveau spectacle, *Les Naufragés du Fol Espoir* sur les planches de théâtres de Rhône-Alpes. La pièce qui réunit sur scène une troupe de 65 comédiens est inspirée d'un roman de Jules Verne. L'œuvre est une grande épopée dans la tradition des spectacles d'Ariane Mnouchkine, metteur en scène et directrice du théâtre du Soleil.
Un théâtre de chaque département de la Région est associé à ce grand projet culturel et notamment dans le massif des Alpes, la MC2 (maison de la culture) de Grenoble, le théâtre de Bourgoin-Jallieu et l'Hexagone de Meylan.
C'est donc à cette occasion et dans le cadre du dispositif Soprano que le théâtre des Célestins de Lyon, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, a mis en place plusieurs ateliers conduits par des comédiens du théâtre du Soleil pour les élèves de six lycées professionnels de la Région. Ainsi, 700 jeunes Rhônalpins, notamment des lycées Argouges et Pablo-Neruda de Grenoble, et du lycée Paul-Painlevé d'Oyonnax, ont pu échanger avec les comédiens avant d'assister au spectacle.
Plus d'info : www.rhonealpes.fr

CHRISTIAN GANET

Le théâtre des Célestins de Lyon avait organisé, à l'occasion de la représentation des Naufragés du Fol Espoir, *des ateliers qui ont concerné plus de 700 lycéens de la Région Rhône-Alpes.*

MASSIF CENTRAL : LA MÉRIDIENNE TIENT LA ROUTE

Fondée en 1986, avec pour objectif la promotion économique, touristique, et culturelle de la RN9, ancien itinéraire reliant Moulins au col du Perthus, l'association La Méridienne, présidée depuis 2008 par Jacques Godfrain, ancien député-maire de Millau, rassemble quelque 500 élus et responsables de tout le secteur concerné par la réalisation de l'autoroute A75, répartis dans trois régions et sept départements du Massif central. Au cours de sa dernière assemblée générale annuelle, tenue le 11 février à Brignac (Hérault), la question s'est posée de façon un peu provocante de savoir si l'inauguration du raccordement de l'A75 à l'A9, l'an dernier, ne mettait pas un terme à la mission de l'association. La réponse a bien entendu été négative car ce ne sont pas les projets qui manquent : exposition sur le viaduc de Millau à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris, développement de la radio 107.7, mutualisation des moyens et des actions de rapprochement des associations de l'A75 avec les Perles Vertes, itinéraires de découverte et villages étapes…
Plus d'info : www.a75.com

60 propositions pour la montagne

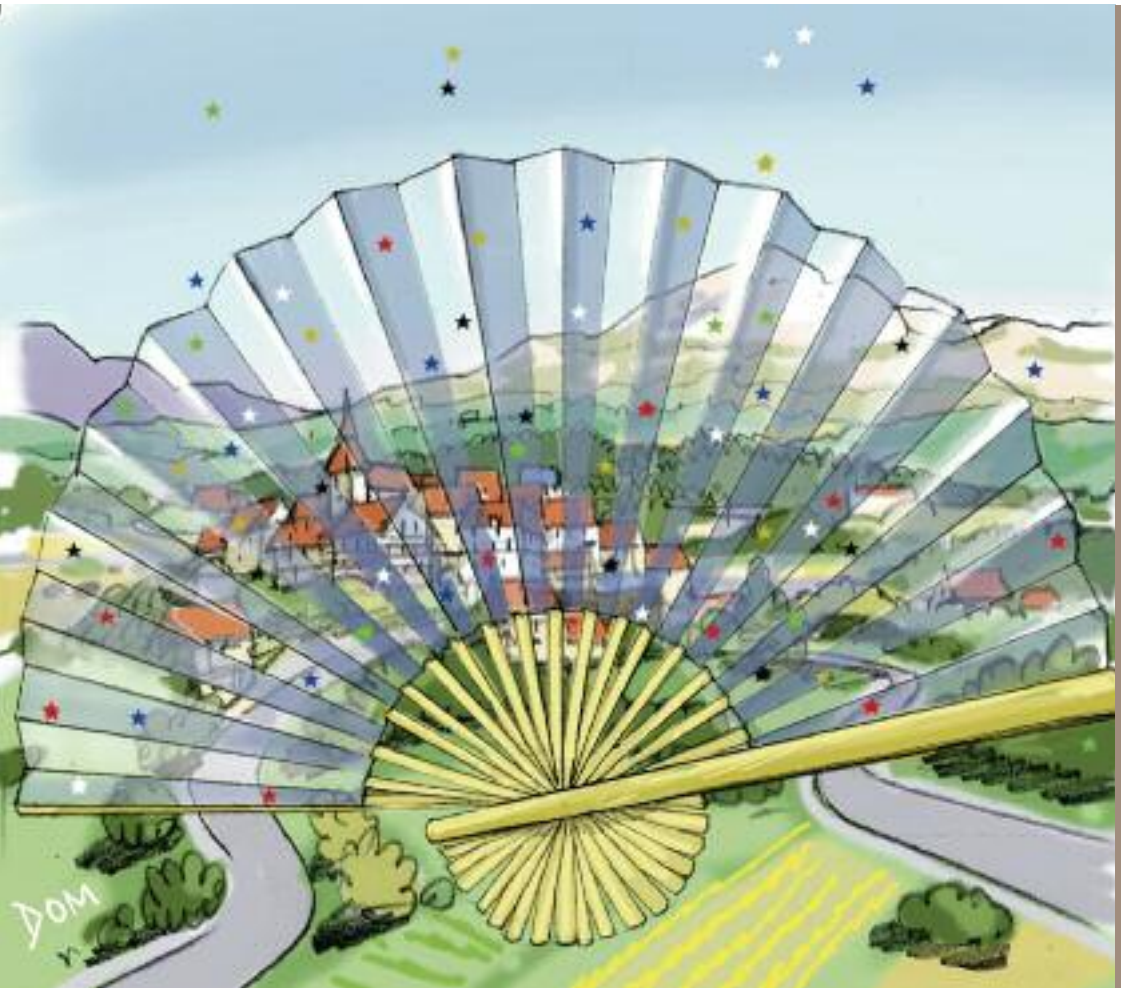

Lors de sa réunion du 2 février, la commission permanente du Conseil national de la montagne (CNM) a validé les conclusions des cinq groupes de travail thématiques mis en place, il y a un peu plus d'un an, dans le prolongement du Conseil national de la montagne du 3 novembre 2009.

Une soixantaine de propositions ont ainsi été identifiées. Une douzaine d'entre elles, retenues comme «propositions phares», devraient être présentées au Premier ministre à l'occasion d'un prochain Conseil national de la montagne, attendu depuis l'automne dernier.

Pour la Montagne revient sur la teneur de ces travaux dont le champ d'action très ouvert alimentera de nombreuses perspectives d'évolution pour la politique de la montagne en quête de relance.

- *En un peu plus d'un an, cinq groupes de travail thématiques ont élaboré plus d'une soixantaine de propositions.*
- *Douze de ces propositions seront présentées comme prioritaires au Premier ministre lors du prochain Conseil national de la montagne.*
- *La démarche de la commission permanente a aussi pour but de compléter le rapport de la mission d'inspection relative aux vingt-cinq ans de la loi montagne, dans la perspective d'une mise à jour de la loi de 1985.*

Tout est prêt pour alimenter une véritable stratégie nationale pour la montagne

Alexis Borg/Fotolia.com

Chantals/Fotolia.com

Beatrice Preve/Fotolia.com

Forcdan-Fotolia.com

En validant les propositions des cinq groupes de travail mis en place en novembre 2009, la commission permanente a adressé un signal clair à Matignon pour faire savoir que tout est prêt (en termes de dossiers) pour qu'un nouveau Conseil national de la montagne se réunisse.

Les thèmes des cinq groupes de travail qui ont présenté les conclusions de leurs travaux le 2 février portaient respectivement sur le devenir des stations de moyenne montagne, l'agriculture et la forêt de montagne, le futur des politiques européennes et leur prise en compte de l'espace montagne, les services aux populations et les innovations technologiques, la gestion durable des territoires et les modalités de gouvernance.

La soixantaine de propositions qui résultent de cette année de réflexions et de rencontres tous azimuts vont de la simple recommandation à la rédaction de décret, en passant par la mise en place de groupes de travail et le lancement d'études. Plusieurs de ces propositions insistent sur l'utilité de disposer d'outils d'observation statistique qui permettent de mieux cerner les réalités socio-économiques de la montagne.

L'ensemble constitue un corpus suffisamment riche pour prétendre alimenter une véritable stratégie nationale pour la montagne qui dessinerait le cadre d'intervention des politiques publiques relatives à cette partie du territoire national.

Par pragmatisme, la commission permanente a cependant sélectionné une douzaine de propositions phares qui lui paraissent les plus urgentes à mettre en œuvre. Notons toutefois que la présentation du rapport sur les vingt-cinq ans d'application de la loi montagne confié à cinq inspecteurs généraux, ainsi que la réforme territoriale, n'étaient pas au menu de la réunion du 2 février, à la grande déception de nombreux membres de la commission permanente.

Il faut maintenant attendre quelles suites le Premier ministre donnera à ces propositions et demandes complémentaires. Mais en tout état de cause, la convocation du Conseil national de la montagne ne devrait avoir lieu qu'une fois passées les élections cantonales.

La balle est maintenant dans le camp du Premier ministre.

QUESTIONS À MARTIAL SADDIER,

député de la Haute-Savoie, président de la commission permanente du Conseil national de la montagne

DR

PLM : Dans quel esprit ont fonctionné les groupes de travail mis en place par la commission permanente ?

Martiel Saddier : Nous devions planifier nos travaux en fonction de l'objectif assigné par le Premier ministre de réunir à nouveau le Conseil national de la montagne avant un an. Les réalités du calendrier nous ont certes rattrapés mais elles ont été amplement mises à profit. Les thématiques identifiées, dont le nombre est égal à celui des commissaires de massif qui ont assuré le secrétariat des groupes de travail, correspondent à des questions perçues comme étant d'une brûlante actualité pour la montagne, aussi bien par le Premier ministre que par les membres de la commission elle-même.
Ces travaux ont mobilisé au total vingt-sept membres du CNM, auxquels se sont ajoutés quinze représentants des services de différents ministères, MAAP[1], MEDDTL[2], ministères de l'Outre-mer, des Sports et du MIEE[3], de la DGCIS[4]. Dix-huit réunions de travail et une réunion intergroupe se sont ainsi tenues entre le mois de janvier et le mois de juin 2010, auxquelles ont participé vingt-huit personnalités venant de l'administration centrale ou régionale, des universitaires et des représentants de collectivités locales.

PLM : Ces groupes de travail ont-ils vocation à la permanence ?

M. S. : Ils n'ont pas été mis en place dans cette intention, même si leurs thématiques couvrent pour la plupart des domaines fondamentaux et récurrents pour la politique de la montagne. A ce stade, les groupes sont donc supposés se dissoudre après avoir rendu leur rapport. Il s'est néanmoins révélé pertinent de maintenir une veille sur les évolutions communautaires afin de pouvoir alimenter en propositions les débats de longue haleine portant sur l'avenir de la montagne au-delà de 2014, tant sur la politique des fonds structurels que sur la politique agricole commune.

PLM : Les soixante propositions seront-elles toutes reprises ?

M.S. : J'y compte bien. Mais je suis conscient que par leur nombre elles se présentent davantage comme un programme que comme un paquet « prêt à adopter » dans sa globalité. C'est donc par pragmatisme que nous en avons sélectionné une douzaine qui feront l'objet, je l'espère, d'un traitement privilégié et prioritaire.

(1) Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire.
(2) Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.
(3) Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique.
(4) Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services.

DOUZE PROPOSITIONS PHARES

- Réaliser une typologie des stations.
- Inciter fiscalement à la mise en location et à la réhabilitation énergétique.
- Améliorer l'attractivité des territoires de montagne par la communication télévisuelle.
- Promouvoir l'accès aux services par le très haut débit mobile dans l'attente de la fibre optique.
- Favoriser l'environnement des commerces, dont les pharmacies.
- Mettre en place une typologie des territoires de montagne permettant de proposer des offres optimales de services de santé.
- Mettre en place un système de financement de la trame verte et bleue recourant à la péréquation entre collectivités.
- Intégrer la problématique neige de culture dans la stratégie des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).
- Veiller à l'inscription de la dimension massif dans les plans d'agriculture durable.
- Encourager les circuits courts, notamment en facilitant l'accès direct des producteurs aux commandes publiques (pour les cantines).
- Suivre pas à pas la préparation de la prochaine génération de programmes communautaires en liaison avec l'intergroupe du Parlement européen.
- Mettre en place des commissions départementales ainsi qu'un observatoire national des saisonniers et pluriactifs.

LA RÉFORME TERRITORIALE EN PORTE À FAUX

Alors que les groupes de travail de la commission permanente conduisaient leurs travaux, plusieurs projets de loi aux incidences non négligeables pour la montagne ont été discutés, tels que la loi Pintat relative à la lutte contre la fracture numérique, la loi Grenelle 2, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, et la loi de réforme des collectivités territoriales. Faute de pouvoir intégrer ces dernières – ce que la secrétaire générale de l'ANEM a ouvertement déploré s'agissant de la réforme des collectivités locales *(voir tribune libre)* –, les propositions des groupes de travail ont pris en compte ces évolutions importantes du contexte juridique global.

Inquiétude pour l'agriculture et urgence pour la forêt

Le groupe chargé de réfléchir sur l'avenir de la politique agricole commune, l'organisation des filières et sur le décloisonnement de l'économie pour les secteurs agricoles et forestiers de montagne, s'est inquiété que pour la première fois le nombre d'exploitations en montagne baisse plus vite qu'ailleurs (-16 % entre 2000 et 2006) évinçant notamment un grand nombre d'exploitations « non professionnelles », malgré un taux d'installation qui reste supérieur à la moyenne.
Cela rend d'autant plus impérieuses les propositions formulées qui plaident pour des volets montagne et massif très structurés au sein des plans régionaux d'agriculture durable, à faciliter l'essor des circuits courts, notamment en levant les obstacles à la fourniture directe des cantines par les producteurs. L'urgence d'une action publique en faveur de l'exploitation forestière en montagne a également été rappelée comme devant figurer au nombre des propositions phares.
Enfin, de nombreuses décisions en matière d'agriculture et de forêt relevant du contexte communautaire, il a été décidé de maintenir un groupe de suivi sur ces questions dans la perspective de l'« après-2014 ».

Pour la première fois, le nombre d'exploitations en montagne baisse plus vite qu'ailleurs.

PATRICK MAITRE / IGMES

L'AVIS DU RAPPORTEUR

DR

Jean-Louis Cazaubon, membre du bureau de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)

« Les soutiens de la PAC à l'économie herbagère et à la pérennisation des mesures de développement rural constituent des leviers irremplaçables qui conditionnent le maintien de l'activité agricole et forestière en montagne.
Leur évolution au-delà de 2014 est donc très sensible et justifie que soit redynamisée dès maintenant la commission agriculture de montagne au sein du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire. »

Relancer l'économie des stations de moyenne montagne

Le groupe de travail ayant pour mission de réfléchir sur la relance économique des stations de moyenne montagne, considérant que la problématique relevait avant tout de la taille économique plutôt que de l'altitude, a principalement mis l'accent sur le développement de la dimension touristique.

Ainsi, sont préconisées une typologie des stations afin de permettre l'instauration de politiques adaptées, ainsi que des incitations fiscales en faveur de la requalification des logements et l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc immobilier de tourisme. Le rapport de ce groupe propose également de développer une stratégie de communication télévisuelle de grande envergure et la mise en place de commissions départementales et d'un observatoire national des saisonniers et des pluriactifs.

Par ailleurs, l'impact environnemental de l'activité touristique n'est pas laissé pour compte, et la réalisation de schéma d'aménagement de la gestion de l'eau en zone de montagne est encouragée. Cela permettrait d'encadrer le développement des équipements de neige de culture en intégrant leur problématique dans une approche globale de la ressource en eau, considérations environnementales comprises.

PARISOPEUX

L'AVIS DU RAPPORTEUR

Joël Giraud, député des Hautes-Alpes

DR

« Les problématiques de ce que l'on qualifie communément de moyenne montagne s'apparentent plus au poids économique d'une station qu'à son altitude. Il est en effet plus juste de parler de "stations moyennes" que de "moyenne montagne". C'est pourquoi je suggère de prendre en considération la dimension économique des stations dans l'optique de développer une stratégie de relance appropriée, et de mettre en place en premier lieu une typologie des stations de montagne. Un tel outil qui serait en mesure de livrer des informations fiables et homogènes, sur l'ensemble des massifs, me semble en effet indispensable pour la mise en place de politique territoriale de bon niveau. »

DR

Encadrer le développement de la neige de culture en l'intégrant dans une approche globale de la ressource en eau.

Définir les modes de gouvernance les plus pertinents

Contrairement à ce que pourrait laisser croire son intitulé généraliste, le groupe de travail Gestion durable des territoires et modalités de gouvernance s'est intéressé de près à de multiples aspects concrets et quotidiens de la gestion des territoires montagnards, tels que les SCOT [1] ou les UTN [2], la trame verte et bleue, ou encore la prévention des risques naturels, pour établir quels sont les niveaux d'approche et les modes de gouvernance les plus pertinents.

De cet examen, il est ressorti avec force, d'une part, que l'intercommunalité s'impose comme le territoire cohérent pour porter le SCOT et les documents d'urbanisme, et d'autre part, que les collectivités éprouvent un besoin constant d'ingénierie pour accompagner leurs projets et les mettre en œuvre.

C'est dans ce groupe également qu'a été évoquée la possibilité d'insérer dans les critères de la dotation globale de fonctionnement (DGF) la qualité environnementale des espaces, pour conclure que cette piste mérite d'être approfondie, en lui consacrant quelques expérimentations sur des communes situées en zone de montagne.

FREDERIC PROCASSON/FOTOLIA.COM

(1) Schémas de cohérence territoriale.
(2) Unités touristiques nouvelles.

L'AVIS DU RAPPORTEUR

Martial Saddier, député de la Haute-Savoie et président de la commission permanente

DR

«A n'en pas douter, un des enjeux majeurs que recouvre la problématique de la gestion durable et de la bonne gouvernance des territoires de montagne réside dans la maîtrise foncière, ou plus globalement encore, dans notre rapport collectif à l'espace montagnard.

Préserver la montagne dans toutes ses composantes, en tant que patrimoine aussi bien naturel qu'humain, exige de notre part que nous nous entendions sur une vision partagée pour qu'elle soit accessible à tous sans déposséder les populations locales.»

L'intercommunalité s'impose comme le territoire cohérent pour porter le SCOT et les documents d'urbanisme.

TRIBUNE LIBRE À CHANTAL ROBIN-RODRIGO,

députée des Hautes-Pyrénées, secrétaire générale de l'ANEM

« Le Conseil national de la montagne doit se donner les moyens d'être la locomotive de la politique de la montagne. »

« Depuis qu'il s'est doté, voici près de quinze ans, d'une commission permanente, le Conseil national de la montagne (CNM) a repris des couleurs. Grâce à l'autonomie dont la commission dispose pour organiser ses travaux, elle a su devenir un véritable laboratoire d'idées pour la politique de la montagne, et la présentation des rapports des cinq groupes de travail qui vient d'avoir lieu l'a encore confirmé. Je m'inquiète cependant des obstacles matériels qui entament sensiblement la richesse de cet apport de réflexions et qui tiennent à la nature institutionnelle de cette commission et des règles qui la régissent. Le lien entre sa production intellectuelle et sa nécessaire validation par un conseil plénier présidé par le Premier ministre impose un calendrier qui peut la placer en dehors du temps décisionnel et pertinent. La réforme des collectivités territoriales en est une illustration patente. Lancées sur le chantier alors que le débat était déjà bien engagé, notamment sur le plan législatif, ses réflexions n'ont pu s'insérer dans les lois en question. Aujourd'hui que ces textes vont se mettre en œuvre et qu'une lecture montagne en devient pressante (pour la désignation des membres des commissions départementales de coopération intercommunale par exemple), je redoute que la commission puisse faire œuvre utile. En effet, le CNM et sa commission permanente ne s'inscrivent pas suffisamment dans les processus décisionnaires, comme cela peut être le cas pour des instances analogues telles que le Conseil national pour la protection de la nature (CNPN), pour n'en citer qu'une. Certaines règles de fonctionnement du CNM mériteraient ainsi d'être revisitées afin qu'il puisse être plus opérationnel et faire fonction de locomotive de la politique française de la montagne. Pour cela, l'ANEM peut sans doute jouer un rôle moteur. »

Des services publics et des innovations technologiques adaptés à la population des territoires de montagne

Le groupe de travail Services à la population et innovations technologiques, sous la présidence de Paul Blanc, sénateur des Pyrénées-Orientales, avait pour mission de réfléchir sur les services à la population et les innovations technologiques (TNT, Internet haut et très haut débit) en faisant des propositions adaptées à la spécificité des territoires de montagne.

La première action porte sur l'expérimentation de l'accès aux services par le très haut débit mobile comme alternative transitoire à la fibre optique et sur l'accès à la télévision numérique quel que soit le support de transmission. L'objectif est d'atteindre une couverture optimale des populations de montagne. Les zones de montagne risquent, à la fois pour des raisons techniques et économiques, d'être les dernières à être raccordées à l'Internet très haut débit via la fibre optique. Pour pallier cette situation, il est proposé d'attribuer des licences expérimentales sur la téléphonie mobile de 4e génération.

La deuxième action porte sur la mise en place d'une typologie des territoires de montagne pour définir un service optimum de santé adapté à chaque situation. La population des médecins généralistes en montagne est vieillissante avec un risque de non-renouvellement. Par ailleurs, les nouvelles générations de médecins souhaitent exercer leur métier en se basant sur l'exercice en groupe et sur le salariat. Afin de réaliser une typologie des territoires de montagne par rapport à l'offre de soin, il est proposé d'effectuer des diagnostics territoriaux de santé dans chaque massif.

Réaliser des diagnostics territoriaux de santé dans chaque massif.

LISA EASTMAN/FOTOLIA.COM

LA COMMISSION S'INTÉRESSE AUSSI AU BILAN DE LA LOI MONTAGNE

La mission conduite à la demande du Premier ministre sur le bilan de vingt-cinq ans d'application de la loi montagne, pour laquelle l'ANEM avait été auditionnée le 29 juin 2010, n'est pas encore parvenue à son terme. Le fait de ne pas être directement destinataire de ces travaux n'a pas empêché la commission permanente de s'intéresser à leur avancement et d'envisager une prochaine réunion d'ici la fin du premier semestre, à laquelle participeraient les cinq inspecteurs généraux de l'administration chargés de cette mission.

L'AVIS DU RAPPORTEUR

DR

Paul Blanc, sénateur des Pyrénées-Orientales

« J'insiste sur la nécessité d'assurer une couverture optimale des territoires de montagne en haut débit et en TNT au nom du principe d'équité territoriale. L'accès à ces technologies, vitales pour l'attractivité de ces zones, doit être appréhendé selon le principe de neutralité technologique. Concrètement, tous les supports (réseau hertzien, fibre optique, satellite) doivent être mobilisés pour atteindre cet objectif. Concernant la démographie médicale en montagne, il est urgent que les agences régionales de santé (ARS) réunissent dans les plus brefs délais les conférences de territoires. Elles ont pour mission de mettre en cohérence les projets territoriaux sanitaires et de faire des propositions au directeur général de l'ARS sur la mise en œuvre, l'évaluation du projet, et de participer à l'identification des besoins locaux, notamment dans les territoires sous-dotés. »

La feuille de route bien garnie du comité des finances locales

A l'ordre du jour de la séance du 8 février du comité des finances locales (CFL), on relève la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la péréquation entre collectivités de même niveau, dite « horizontale », cinq projets de décrets et la nomination d'un nouveau vice-président.

LA RÉPARTITION DES 41,39 MILLIARDS DE LA DGF 2011

Philippe Richert, ministre chargé des Collectivités locales, a introduit la séance du 8 février en prenant notamment acte des mesures issues de la loi de finances pour 2011. Celles-ci impactent fortement la répartition de la dotation globale de fonctionnement entre les différents niveaux de collectivités, dont l'enveloppe globale à répartir est fixée à 41,391 milliards d'euros.

Le gel en valeur des concours de l'Etat versés aux collectivités et l'accroissement des masses consacrées à la péréquation limitent les marges de manœuvre du comité des finances locales, qui a notamment statué sur la ventilation de la dotation nationale de péréquation (DNP), en progression de 6,19 %, soit +44,1 millions d'euros en 2011.

Les élus ont également réparti la progression (+50 millions d'euros) de la dotation de solidarité rurale (DSR) entre les trois fractions. La nouvelle troisième part, dite « cible », créée en loi de finances, est allouée aux 10000 communes les plus défavorisées.

ZOOM SUR LA DSR (*)

852,3 millions d'euros au total y compris l'outre-mer (+ 50 M€ qu'en 2010, soit + 6,2 %)

+3,75 % pour la fraction bourg-centre (+ 11,8 millions d'euros)

+2,66 % pour la fraction « péréquation » (+ 11,8 millions d'euros)

23,6 millions d'euros pour la nouvelle fraction « cible » (n'existait pas en 2010)

(*) Dotation de solidarité rurale

LA PÉRÉQUATION HORIZONTALE

Philippe Richert a annoncé que la péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) devrait permettre de redistribuer, en 2011, une enveloppe comprise en 350 M€ et 400 M€. Ainsi, vingt-cinq départements seront contributeurs, Paris et les Hauts-de-Seine en tête.

En contrepartie, deux tiers des départements bénéficieraient de ce nouveau fonds. Selon le ministre, un même département pourrait être à la fois contributeur et bénéficiaire du dispositif. Les dix premiers départements bénéficiaires percevraient entre 5 et 7 millions d'euros chacun. La notification de ces montants devrait avoir lieu à la fin du mois de mars.

Par ailleurs, un groupe de travail « ouvert à tous les membres du comité » se réunira les 3 et 22 mars ainsi que mi-avril, afin de mener une « réflexion générale sur la consolidation de cette péréquation, le type de recettes et les critères de redistribution… », a indiqué Gilles Carrez, député du Val-de-Marne et président du comité des finances locales.

LA DFM DES DÉPARTEMENTS PROGRESSE DE 26 MILLIONS D'EUROS

La dotation de fonctionnement minimale (DFM), accordée aux départements les plus défavorisés, a pour objet de réduire les écarts entre les départements.

Ce concours financier évolue, en 2011, de + 26,2 M€, soit + 3,3 %, pour atteindre un total de 825 M€.

Cela n'éteint pas pour autant la critique d'Augustin Bonrepaux, ancien président de l'Association, selon laquelle les départements les plus pauvres ne reçoivent pas un montant de DFM à la hauteur de ce qu'ils seraient en droit d'attendre.

AUTRES MESURES

D'autres dossiers étaient à l'ordre du jour du comité des finances locales, à savoir le passage de 11 à 17 euros des amendes forfaitaires de stationnement de première catégorie, qui a été confirmé par le ministre, sans toutefois qu'une date de mise en œuvre ne soit communiquée.

Les membres du CFL ont également examiné cinq projets de décrets. Ils ont notamment donné un avis favorable au projet de texte révisant l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) ainsi qu'au décret pris en application de l'article 83 de la loi de finances rectificative pour 2010. Celui-ci crée un fonds de soutien aux départements de 150 M€ qui devrait être distribué selon des critères de répartition définis par la loi. L'objectif était de valider la date d'évaluation retenue pour ces dits critères (potentiel financier par habitant 2010, revenu par habitant 2010…).

Concernant l'organisation du comité, ses représentants ont adopté son budget pour 2011. De plus, en remplacement de Didier Migaud, désormais premier président de la Cour des comptes, André Laignel, député-maire d'Issoudun (Indre), a été nommé nouveau vice-président.

L'AEM prend un nouveau départ

L'Association européenne des élus de montagne (AEM) a tenu son assemblée générale le 3 février à Bruxelles. Elle a élu un nouveau président, ainsi qu'un nouveau bureau exécutif. Miguel-Angel Palacio Garcia, président du Parlement de Cantabrie, succède ainsi à Mercedes Bresso, présidente de la Région Piémont (Italie), démissionnaire à la suite de son accession à la présidence du Comité des Régions.

Miguel-Angel Palacio Garcia, nouveau président de l'AEM.

AEM

MIGUEL-ANGEL PALACIO GARCIA :
« Gagner de façon volontariste de nouveaux adhérents et partenaires »

Le président du Parlement régional de Cantabrie, nouveau président de l'AEM, fait pour *PLM* le point sur les principaux dossiers européens intéressant la montagne et expose de quelle façon il entend développer l'activité de l'association.

PLM : Quels sont les perspectives et les objectifs de la nouvelle présidence ?

Miguel-Angel Palacio Garcia : Ma présidence intervient pleinement dans le cadre de la mise en place du traité de Lisbonne, de son article 174 qui mentionne les territoires de montagne, et de la nouvelle stratégie Europe 2020 dans laquelle nos territoires pourront beaucoup apporter.

Pour que la montagne soit entendue, le travail en réseau autour de l'AEM est impératif afin de développer une « masse critique » et former un puissant lobby qui puisse répondre aux questions d'une Europe continentale composée de 27 Etats et de 271 Régions.

Cette action vise non seulement la politique de cohésion et la politique agricole commune, mais aussi une meilleure prise en compte de la montagne dans les politiques sectorielles européennes.

Pour cela, je me suis fixé comme objectif de développer une politique volontariste qui veut augmenter de manière significative le nombre d'adhérents à l'AEM et trouver des partenaires.

PLM : A quelle dimension montagne peut-on s'attendre dans la PAC de l'après-2013, notamment en ce qui concerne la qualité ?

M.-A. P. G. : L'état actuel des débats est encourageant pour l'agriculture de montagne. Le scénario privilégié par la Commission prévoit en effet des paiements complémentaires pour les agricultures produisant des biens publics environnementaux ou encore pour les exploitants des zones soumises à des contraintes naturelles spécifiques. Un nouveau régime simplifié est aussi prévu pour les petites exploitations.

En ce qui concerne la qualité, la revendication d'un « label montagne » pour toute l'Union a subi un coup d'arrêt. Les institutions européennes s'interrogent sur l'impact budgétaire de cette mesure et ses conséquences au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'AEM a défendu des labellisations par massifs, adossées aux appellations d'origine protégées (AOP), afin de mieux territorialiser ces dernières sans négliger la diversité des montagnes européennes. Mais nous gardons espoir sur la capacité de la Commission européenne à mettre en place des outils permettant d'identifier la plus-value des produits de montagne.

PLM : Le droit européen peut-il raffermir le lien entre les SIG(1) et les territoires ?

M.-A. P. G. : Le protocole 26 du traité de Lisbonne est entièrement dédié aux SIG, celui-ci étant une première base juridique historique et encourageante. Le sujet est néanmoins l'objet de vifs débats entre les Etats membres.

Michel Barnier, lors de notre assemblée, nous a fortement incités à appuyer le sujet dans nos positions, ce que l'AEM s'emploiera à faire dans sa réponse à la consultation sur le marché unique lancée par la Commission.

(1) Services d'intérêt général, terme communautaire désignant les services publics.

TABLE RONDE ET SÉMINAIRE

Deux ateliers thématiques étaient proposés dans le cadre de l'assemblée générale : une table ronde sur la valorisation économique des services écosystémiques en montagne, et un séminaire sur l'avenir de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale et des services d'intérêt général. Organisé en collaboration avec l'intergroupe du Parlement européen sur les « montagnes, îles et territoires faiblement peuplés », le séminaire a été conclu par le commissaire européen Michel Barnier.

LES MEMBRES DU BUREAU EXÉCUTIF DE L'AEM

- ***Président :*** **Miguel-Angel Palacio Garcia**, président du Parlement de Cantabrie (Espagne).
- ***1er vice-président délégué :*** **Joël Giraud**, député-maire de L'Argentière-La Bessée (Hautes-Alpes) et vice-président de la Région PACA.
- ***2e vice-président délégué :*** **Luis Durnwalder**, président de la province autonome de Bolzano (Italie).
- ***Trésorier :*** **Olivier Bertrand**, conseiller municipal de Saint-Silvain-Bellegarde (Creuse).

Les élus européens de montagne misent sur la cohésion territoriale

Comme à son habitude, l'assemblée générale de l'AEM a fait la part belle aux dossiers actuellement prioritaires sur l'agenda européen.

Le futur de la politique de cohésion est en débat à Bruxelles, depuis la parution du cinquième rapport sur la cohésion. L'AEM s'emploiera à ce que le nouveau principe de cohésion territoriale ait toute la place qu'il mérite. La dimension territoriale doit nourrir tous les niveaux de gouvernance et le processus décisionnel doit y être attentif.

Le débat sur les services d'intérêt général (SIG) fait lui aussi précisément appel à la notion de cohésion territoriale et à la solidarité que celle-ci implique. Sans SIG, la fracture territoriale risque de s'accroître, favorisant la dépopulation et la perte de compétitivité de nos territoires. L'assemblée générale a permis aux membres de l'AEM de réfléchir avec le commissaire Barnier sur les nouveaux enjeux de coopération pour sauvegarder les services d'intérêt général, ainsi que sur la nécessité d'un cadre de soutien au niveau communautaire.

Il est en effet fondamental que les règles européennes liées au marché unique, à la concurrence et aux aides d'Etat tiennent compte de l'impératif des SIG et des différents besoins et risques des territoires européens.

La réforme des études d'impact ne sera pas sans conséquence en montagne

SAMUANDCO / FOTOLIA.COM

La généralisation des études d'impact, avec des seuils de déclenchement relativement bas, voire proches de zéro, est en montagne de nature à rendre plus complexe la réalisation de projets, notamment touristiques, déjà très encadrés par des procédures spécifiques rigoureuses.

En vertu des articles 230 et 231 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, les projets d'équipement ou d'aménagement soumis à une étude d'impact doivent désormais s'inscrire dans une liste simplifiée faisant apparaître pour chaque type d'équipement ou d'aménagement des seuils d'application. C'est l'objet du projet de décret relatif aux études d'impact qui doit être publié en principe dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de la loi.

Cette redéfinition du champ d'application des études d'impact doit toutefois tenir compte (et si possible respecter) des évolutions législatives intervenues récemment en matière d'urbanisme commercial ou bien d'aménagement touristique, notamment concernant les unités touristiques nouvelles (UTN).

Le projet de décret n'aura pas les mêmes conséquences pour les aménagements touristiques spécifiques à la montagne, tels que les remontées mécaniques et les pistes de ski, que pour les autres secteurs soumis au régime de droit commun de l'étude d'impact.

Les élus de montagne devaient être à nouveau consultés sur la nouvelle rédaction du projet de décret.

Le décret n'aura pas les mêmes conséquences pour tous les secteurs de la montagne.

En effet, soumettre les travaux de modification ou d'extension de pistes de ski et de remontées mécaniques à un « seuil zéro », ou très faible, aura pour conséquence de prendre en considération leur incorporation à l'ensemble plus large qu'est le domaine skiable et de soumettre celui-ci systématiquement, et dans sa totalité, à une étude d'impact.

Si les domaines skiables n'étaient pas soumis jusqu'ici à ce type d'étude, c'est parce qu'ils font l'objet de procédures spécifiques comprenant déjà force études préalables au regard d'exigences environnementales multiples. Il en va de même pour les installations de neige de culture qui seraient systématiquement soumises à une étude d'impact unique et globale, mais irréalisable, en remplacement des diverses études d'incidence ou d'impact pratiquées actuellement et reconnues pour leur caractère rigoureux et suffisant.

La spécificité montagne doit donc être soigneusement prise en compte, notamment par l'aménagement d'une période de transition pour une mise en œuvre progressive, afin d'éviter tout « effet couperet » qui serait préjudiciable à la gestion des stations ou bien à l'évolution de l'habitat des populations permanentes en montagne.

En tout état de cause, l'ANEM a obtenu confirmation au cours de l'audience avec la ministre de l'Ecologie du 19 janvier dernier *(voir «PLM» n° 213)*, qu'elle serait à nouveau consultée sur la nouvelle rédaction du projet de décret avant que celui-ci soit communiqué aux services de la Commission européenne.

REPÈRES

ETUDES ET NOTICES D'IMPACT : DEUX MOYENS POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Créée par la loi du 10 juillet 1976, l'étude d'impact est un document à la fois technique et scientifique.
Son objectif est d'analyser, au moment des études préalables, les conséquences pour l'environnement de certains aménagements et ouvrages.
Diverses opérations sont dispensées d'étude d'impact, mais elles doivent alors comporter une notice d'impact établissant que les impacts du projet sur l'environnement sont faibles.
Une vingtaine d'articles du nouveau code de l'environnement (récemment modifiés par la loi Grenelle 2) encadrent l'étude d'impact, notamment les articles R. 122-1 à R. 122-16 qui en détaillent la procédure.
Celle-ci exige sept éléments pour en constituer le dossier :

- la description du projet ;
- l'analyse de l'état initial de la zone susceptible d'être affectée et de son environnement ;
- l'étude des effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine, y compris les effets cumulés avec d'autres projets connus ;
- les mesures envisagées et leur mode de suivi pour éviter, réduire et, lorsque c'est possible, compenser les effets négatifs notables ;
- une esquisse des principales solutions de substitution examinées par le maître d'ouvrage et une indication des principales raisons de son choix ;
- lorsqu'il s'agit de transport, une analyse des coûts collectifs des pollutions, des nuisances et des avantages induits pour la collectivité, ainsi qu'une évaluation des consommations énergétiques résultant de l'exploitation du projet ;
- un résumé non technique des informations prévues ci-dessus.

AGENDA

1er mars — Groupe de travail biodiversité et collectivités de la commission de révision de la stratégie nationale de la biodiversité

2 mars — Petit déjeuner du groupe montagne du Sénat sur les rythmes scolaires

3 mars — Groupe national loup

20 mars — Premier tour des élections cantonales

27 mars — Second tour des élections cantonales

COMITÉ DIRECTEUR

Ordre du jour : mobilisation

La loi de réforme territoriale votée en décembre et le schéma national des infrastructures de transport ont été les deux sujets qui ont occupé l'essentiel des débats du comité directeur du 27 janvier.

Le fait que la réforme territoriale se trouve une fois de plus à l'ordre du jour n'avait rien de surprenant, puisque c'était la première occasion pour le comité directeur d'en faire le bilan concret et opérationnel préparé par le groupe de travail qu'il avait décidé de mettre en place lors de sa précédente réunion. Passant en revue les diverses mesures sur lesquelles les parlementaires de montagne ont obtenu des avancées, leur mise en œuvre s'est trouvée spontanément au cœur des échanges et notamment le renouvellement pour la mi-mars des commissions départementales de coopération intercommunale, où une représentation spécifique des collectivités de montagne est prévue par la loi.

Premier bilan concret de la réforme territoriale.

Les réactions ou les réponses du ministre chargé des Collectivités territoriales, Philippe Richert, lors de l'audience du 11 janvier *(voir «PLM» N° 213)*, ont également été évoquées et commentées afin d'adapter en conséquence la stratégie de l'Association. La mise en œuvre de la réforme demeure en effet un sujet de mobilisation intense.

Le schéma national des infrastructures de transport (SNIT) fut l'autre grand dossier de cette réunion. Sur ce sujet également, l'apport du groupe de travail de l'Association et l'impact de la rencontre du 13 janvier avec Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, ont été mis en perspective. N'ayant pas encore connaissance des modifications introduites dans le projet de SNIT rendu public une dizaine de jours plus tard, les membres du comité directeur ont décidé de rester très attentifs sur l'évolution de ce schéma pour que la montagne y soit prise en compte de façon légitime et satisfaisante d'ici l'adoption du document final.

ANEM

La forte participation à la réunion du 27 janvier démontrait la détermination des élus à faire entendre la montagne.

L'ÉLUE DU MOIS

MONIQUE BARBARO : LE CHOIX DE LA RURALITÉ

Membre du comité directeur depuis 2008, Monique Barbaro est devenue en 2001 maire de Tournemire, commune aveyronnaise de 450 habitants située à 600 m d'altitude. Elle s'y était installée en 1987 pour prendre une retraite anticipée au terme d'une carrière dans l'enseignement, essentiellement effectuée en Bretagne. Son engagement associatif local en faveur de l'environnement, et notamment son combat pour éviter l'implantation d'un CET(1) de déchets ménagers lui ont valu d'être littéralement plébiscitée par la population communale pour se présenter à la mairie (après avoir décliné cette proposition en 1995). Une fois en poste, ses priorités ont été d'investir dans le réseau d'assainissement puis dans l'enfouissement... des lignes électriques et téléphoniques.

Monique Barbaro est également à l'origine de la création sur la commune d'une bibliothèque, d'une cantine et d'un jardin d'enfants qui ont généré quatre emplois communaux. Attirée par la peinture, qu'elle n'a plus beaucoup le temps de pratiquer, elle a orchestré une programmation d'événements culturels tels qu'expositions, concerts classiques, pièces de théâtre. Ayant obtenu récemment le classement comme espace naturel sensible du cirque de Tournemire, où un squelette de plésiosaure a été retrouvé, elle projette de mettre en valeur le site autour d'une « maison du plésiosaure » qui s'installera dans une bâtisse domaniale à restaurer.

(1) Centre d'enfouissement technique.

EN BREF

Les responsables départementaux remis en selle

Une réunion spéciale destinée aux responsables départementaux de l'ANEM s'est tenue l'après-midi suivant la réunion du comité directeur. L'occasion de renouer avec (ou pour certains de découvrir) l'état des adhésions dans leurs départements respectifs et de se familiariser avec les arguments mobilisateurs à mettre en œuvre pour conduire avec efficacité sur le plan local des campagnes d'adhésions efficaces.

Pour ce faire, un dossier comprenant divers outils d'information et de promotion, tant de l'Association que de la politique de la montagne, a été remis à chaque participant. La motivation renouvelée des responsables départementaux était d'autant plus importante qu'ils étaient appelés très vite à jouer un rôle actif dans la mise en place des commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) *(voir le compte rendu du comité directeur sur cette même page)*.

La liste des responsables départementaux de l'ANEM est consultable sur www.anem.org

Nouvelles désignations

Le comité directeur a procédé à une série de désignations parmi ses membres pour représenter l'Association dans diverses instances extérieures. Ont ainsi été nommés :

- à l'Ecole nationale des sports de montagne : Christian Bouday et Pierre Bouvier, représentants du président ;
- au Conseil national de l'information statistique (CNIS) : Guy Vaxelaire ;
- à l'Association européenne des élus de montagne (AEM) : Vincent Descœur, Jean Digonnet, Pierre Hugon, Charles-Ange Ginésy, Alice Morel ;
- au Conseil national de la montagne (CNM) : Vincent Descœur.

21 - 26 mars 2011

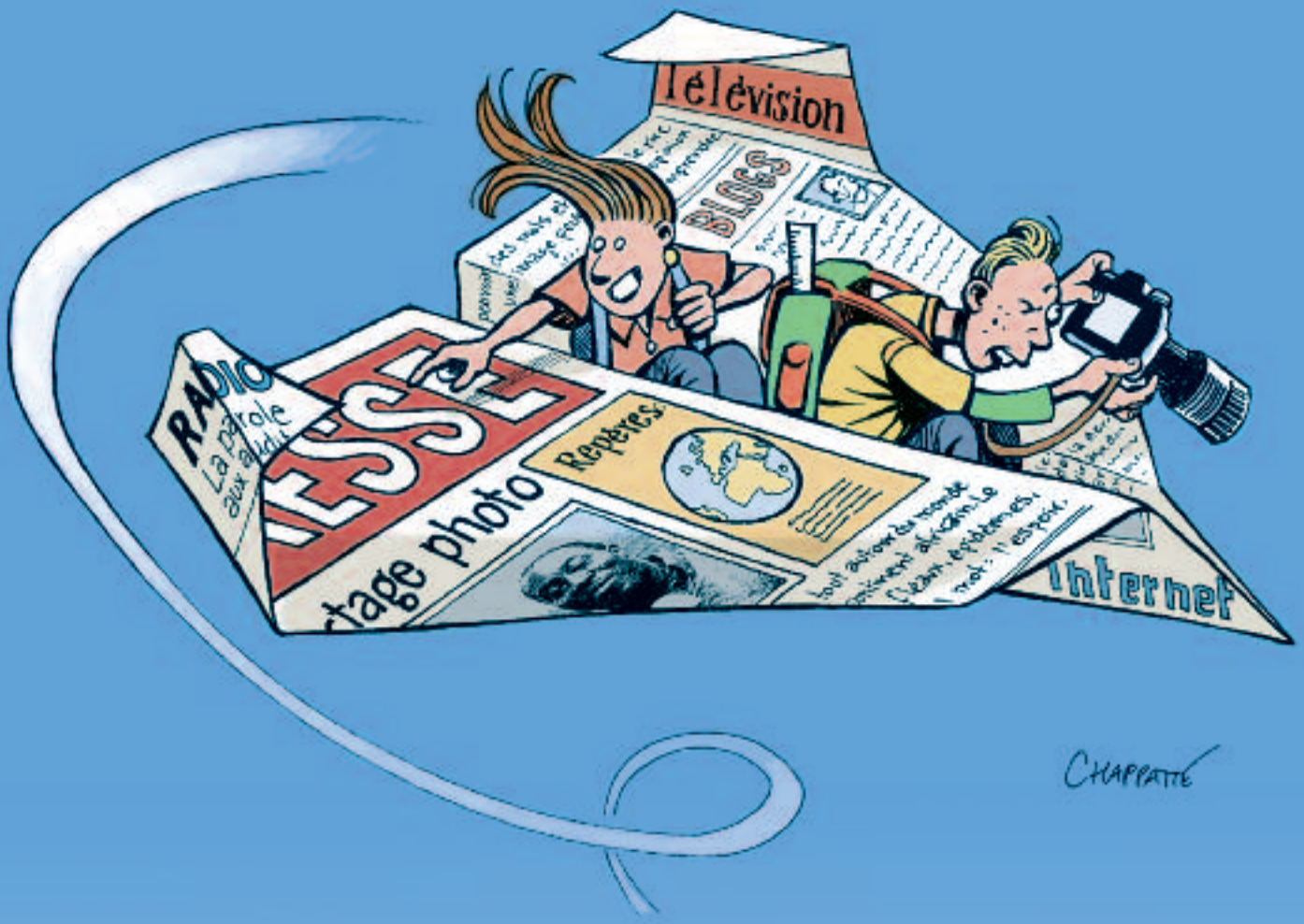

22e SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS DANS L'ÉCOLE®

www.clemi.org

Illustration : CHAPPATTE - Logotype SPME 11 - vers Bastien - Conception graphique : Jean-Jacques Dreuzuane

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

CLEMI

LA POSTE

STP

Syndicat Professionnel de la Presse Magazine et d'Opinion
Syndicat de la Presse Magazine
Syndicat de la Presse Quotidienne Nationale
Syndicat de la Presse des Jeunes